Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 15 septembre 2015

COMMUNIQUÉ
Demande d'une session extraordinaire au Congrès

Après avoir examiné le rapport de la DIMENC sur la valorisation des minerais à basse teneur, le gouvernement a sollicité, lors de sa séance hebdomadaire du 15 septembre, une session extraordinaire du Congrès, en urgence, sur la question des exportations vers la Chine et le Japon.

Ce matin, conformément au protocole d'accord mettant fin au conflit dit "des rouleurs", le rapport du groupe de travail du comité du commerce extérieur minier (CCEM) concernant la valorisation des minerais de nickel dont la teneur est inférieure à 1,65%, a été présenté aux membres du gouvernement par la direction des mines, de l'industrie et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).

Cette présentation a permis un débat très riche sur les suites que l'exécutif doit donner aux demandes d'exportation vers la Chine et le Japon, notamment au regard des dispositions du schéma de mise en valeur des richesses minières adopté à l'unanimité par le Congrès en 2009. L'article 39 de la loi organique indique notamment que *« toute décision individuelle prise dans le cadre de la réglementation minière doit être compatible avec les principes et les orientations du schéma de mise en valeur des richesses minières »*. Tel est précisément le cas des autorisations d'exportation vers la Chine ou le Japon.

Toutefois, ce débat n'a pas permis d'aboutir à une position consensuelle quant à la suite à réserver aux demandes d'exportation. Une majorité des membres du gouvernement a donc souhaité saisir le Congrès d'une demande de session extraordinaire afin que les questions suivantes puissent être débattues en séance publique :

1. Compte tenu des dispositions du schéma de mise en valeur des richesses minières, quelle suite le gouvernement doit-il donner aux demandes d'exportation vers la Chine et/ou aux nouvelles demandes d'exportation vers le Japon ?

2. Si le Congrès est favorable à ces demandes d'exportation vers la Chine et/ou le Japon, quel cadre fixe-t-il au gouvernement pour les autoriser ?

Compte-tenu de l'urgence, le gouvernement a proposé que cette séance publique se tienne le 17 septembre, une session extraordinaire du Congrès étant d'ores et déjà programmée ce jour-là.